



HCDC

Forum : HCDC

Question : une menace pour les droits de l'homme ?

Soumis par : Laos

L'Assemblée générale,

Considérant la déclaration du secrétaire général aux Nations Unies, Antonio Guterres, qui en 2020 insistait dans son plan d'action pour la coopération numérique sur l'importance des efforts mondiaux nécessaires en matière d'IA dans le but de renforcer la cohésion mondiale sur son utilisation,

Prenant conscience de l'intérêt mondial du renforcement de cette technologie dans un cadre digne de confiance et durable, qui ne porterait pas atteinte aux droits de l'Homme et enfin qui favoriserait la paix,

Consciente des difficultés que peut créer une intégration des droits de l'Homme dans le développement de l'IA en ralentissant son expansion,

Ajoutant qu'il est essentiel de la réglementer quand elle incite au crime de guerre, crime contre l'humanité, au génocide et au crime contre la paix,

1. *Considère* que seules les IA dont les productions font l'éloge des points suivant sont à réglementer :
 - a) L'appel à la guerre, au terrorisme et au génocide
 - b) L'appel au crime de guerre, crime contre l'humanité et au crime contre la paix ;
2. *Propose* la création d'un Label qui certifie la fiabilité des IA sur les droits de l'Homme, particulièrement:
 - a) Droit à la vie et à la sécurité
 - b) Liberté des individus à disposer d'eux-mêmes
3. *Charge* le conseil des droits de l'Homme de définir le cadre de ce Label et de l'attribuer ou de le retirer ;
4. *Encourage* donc les États à se concerter dans le développement cet outil tout en protégeant certains droits fondamentaux.